

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R- 4270-2024 Phase 1

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse

AFFIRMATION SOLENNELLE DE M. STÉPHANE VERRET

[Article 29 du *règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (RLRQ., c. R-6.01 r 4.1)]

Je, soussigné, **STÉPHANE VERRET**, Directeur Affaires réglementaires et Services de transport d'électricité, Direction – Affaires réglementaires et services de transport d'électricité, Hydro-Québec, C. P. 10000, succ. pl. Desjardins Tour Est, Complexe Desjardins, 15^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Les informations relatives à Hydro-Québec contenue à la pièce déposée au soutien de la demande du présent dossier a été préparée sous ma supervision et mon contrôle, soit la pièce **HQTD-1, Document 1** (la « **Pièce** »);
2. J'ai une connaissance des faits relatifs à Hydro-Québec contenus à la Pièce ;
3. Tous les faits allégués par Hydro-Québec aux Pièces sont vrais et valent comme mon témoignage écrit en la présente instance.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 14 novembre 2024

(s) Stéphane Verret

STÉPHANE VERRET

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence,
à Montréal, Québec, ce 14 novembre 2024

(s) Maria Gisela Martinez Hernandez

Maria Gisela Martinez Hernandez # 289 196 #
Commissaire à l'assermentation pour le Québec